



Promise of **excellence**

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE

V. 1.0





## HISTORIQUE DE RÉVISIONS

VERSION	DATE	DESCRIPTION	RESPONSABLE
1.0	29.11.19	Création	Marcos Rodríguez Revidiego

GECI Española S.A.

Parque Tecnológico Bahía de Cádiz, Parcela 29.  
1500 El Puerto de Santa María.

CADIZ, España

T +34 956855957 F + 34 956855911

E [geci@geciweb.com](mailto:geci@geciweb.com) W [www.geciweb.com](http://www.geciweb.com)

Este documento está protegido por copyright.




La reproducción, duplicación, publicación, transferencia o divulgación de este documento está permitido sólo tras el consentimiento previo por escrito obtenido de GECI Española S.A.

This document is protected by copyright.

Reproduction, duplication, publication, transfer or disclosure of this document is permitted only after prior written consent obtained from GECI Española S.A.



## SIGNATURE CONTRÔLE

EDITÉ	REVISÉ	APPROUVÉ
Marcos Rodríguez Revidiego	Carlos Garrote	Daniel Jiménez Randell
		
29/11/2019	03/12/2019	17/12/2019

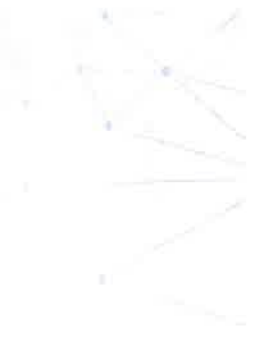
Página en blanco



# SOMMAIRE

<b>CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE</b> .....	
<b>1. OBJECTIF</b> .....	<b>6</b>
<b>2. PORTÉE ET RESPONSABILITÉ</b> .....	<b>6</b>
<b>3. ENSEMBLE DE RÈGLES APPLICABLES</b> .....	<b>7</b>
3.1. RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTATIONS.....	7
3.2. LES POLITIQUES CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ.....	7
3.3. LES POLITIQUES CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS.....	7
3.4. POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....	7
3.4.1. L'INTERDICTION DES PRATIQUES DE CORRUPTION.....	7
3.4.2. CADEAUX ET MARQUES D'HOSPITALITÉ.....	8
3.4.3. LES AGENTS, CONSULTANTS ET INTERMÉDIAIRES ÉTRANGERS.....	8
3.4.4. PROGRAMMES D'INTÉGRITÉ.....	8
3.5. POLITIQUES D'ÉGALITÉ DES SEXES.....	9
3.5.1. SÉLECTION, RECRUTEMENT ET PROMOTION ÉQUITABLES.....	9
3.5.2. FORMATION DES FEMMES ET DES HOMMES.....	9
3.5.3. LE SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA MATERNITÉ ET DE LA PATERNITÉ.....	9
3.5.4. LA MATERNITÉ.....	9
3.5.5. ATTRIBUTION DES TÂCHES ET LES STÉRÉOTYPES DE GENRE.....	9
3.5.6. ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION.....	9
3.5.7. INTERDICTION D'UN LANGAGE DISCRIMINATOIRE.....	9
3.6. POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET L'ABUS DE POUVOIR.....	10
3.7. POLITIQUE ANTI-DISCRIMINATION.....	10

<b>3.8.</b>	<b>POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....</b>	<b>10</b>
<b>3.9.</b>	<b>ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL.....</b>	<b>10</b>
<b>3.10.</b>	<b>POLITIQUE DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ APPLIQUÉE AUX PRODUITS ET AUX SERVICES.....</b>	<b>11</b>
<b>3.11.</b>	<b>POLITIQUE EN MATIÈRE D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES .....</b>	<b>11</b>
<b>4.</b>	<b>COMMUNICATIONS, DEMANDES, PLAINTES ET DÉNONCIATIONS .....</b>	<b>12</b>
<b>5.</b>	<b>ENQUÊTES .....</b>	<b>12</b>
<b>6.</b>	<b>PÉNALITÉS .....</b>	<b>12</b>
<b>7.</b>	<b>CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ AUX TIERS.....</b>	<b>13</b>
<b>8.</b>	<b>RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION.....</b>	<b>13</b>
<b>9.</b>	<b>CONSULTATIONS SUR LE CODE .....</b>	<b>13</b>



## 1. OBJECTIF

GECI ESPAÑOLA S.A. est une organisation globale qui opère dans les pays du monde entier.

Le siège social de notre Groupe est enregistré en Espagne et nous sommes donc soumis à la législation européenne et espagnole. De plus, nous devons nous conformer à toute autre législation connexe qui pourrait s'appliquer à nos activités dans les pays où nous exerçons nos activités.

GECI ESPAÑOLA S.A. a décidé d'appliquer ce Code d'Éthique et de Conduite après plusieurs années d'établissement d'une conduite éthique dans chacun de ses cahiers des charges, afin de promouvoir que toutes les personnes et entreprises liées à une société du Groupe GECI disposent d'un guide de comportement conforme aux principes éthiques et légaux, ainsi que pour prévenir et éviter des comportements dangereux, intimidants, abusifs, frauduleux et/ou corrompus en matière de travail, qui puissent être discriminatoires de quelque manière que ce soit (que ce soit par l'âge, le sexe, l'origine ethnique, un handicap, une orientation sexuelle ou autre). De même, ce Code promeut la sécurité des opérations, le respect de l'environnement, la santé et la sécurité au travail.

## 2. PORTÉE ET RESPONSABILITÉ

Il s'agit d'une politique du Groupe qui s'applique à toutes les personnes au sein du Groupe, ainsi qu'à toute tierce partie agissant en notre nom ou pour notre compte, tels que les entrepreneurs, les agents et les intermédiaires, éventuellement nos partenaires de coentreprise (selon les circonstances) et, exceptionnellement, les fournisseurs (lorsqu'ils fournissent des services pour ou au nom de GECI ESPAÑOLA SA, plutôt que de simplement fournir des biens ou des services à GECI ESPAÑOLA SA). Le cas échéant, des procédures spécifiques complémentaires au présent code s'appliquent.

Le Code fournit des directives sur le comportement de tous les employés, y compris la direction et les propriétaires.

Tous les employés sont tenus de se conformer à ce code et nous les encourageons, ainsi que les autres parties prenantes externes, à signaler au Groupe tout problème présumé.

Si ce Code est appliqué dans un autre pays par des sous-traitants, une copie de ce Code, traduite dans la langue locale, doit être affichée dans un endroit accessible à tous les travailleurs et personnes impliqués dans le projet en question.

### 3. ENSEMBLE DE RÈGLES APPLICABLES

#### 3.1. RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTATIONS

La politique de GECI ESPAÑOLA, SA, de ses filiales et entités contrôlées, ainsi que de ses administrateurs, dirigeants, employés et autres personnes agissant en son nom, doivent respecter, comme norme minimale, toutes les lois et réglementations applicables des pays ou territoires dans lesquels ils opèrent, en particulier en ce qui concerne les questions d'intégrité. Lorsqu'il n'y a pas de législation applicable sur ces questions dans les pays où ils opèrent, ils doivent suivre les lignes directrices décrites dans le présent Code de conduite éthique.

#### 3.2. LES POLITIQUES CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ

GECI ESPAÑOLA, S.A. n'autorisera aucune forme de travail forcé ou de travail contre son gré chez ses sous-traitants. Les sous-traitants ne peuvent exiger de leurs travailleurs aucune " caution " ni leur retenir des documents d'identification personnels.

Les sous-traitants doivent reconnaître à leurs travailleurs le droit de quitter leur emploi avec un préavis raisonnable, conformément à la législation applicable dans le pays où le contrat sera signé, si une telle législation existe.

#### 3.3. LES POLITIQUES CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

GECI ESPAÑOLA, S.A. et ses sous-traitants n'emploieront pas de mineurs. GECI définit un mineur dans l'environnement de travail comme une personne âgée de moins de 16 ans. Si la législation locale fixe des limites d'âge plus élevées, cette limite sera respectée.

Les personnes âgées de 16 à 18 ans sont considérées comme des jeunes travailleurs. Ils ne doivent pas travailler de nuit ou dans des conditions dangereuses.

#### 3.4. POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

##### 3.4.1. L'INTERDICTION DES PRATIQUES DE CORRUPTION

La politique de GECI ESPAÑOLA, S.A. est que la société, ses filiales et entités contrôlées, ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés et autres personnes agissant en son nom ne doivent pas offrir, promettre, livrer ou tenter d'obtenir, de manière corrompue, un quelconque avantage de quelque nature que ce soit, directement ou indirectement, en relation avec la conduite des affaires de cette entité.



### 3.4.2. CADEAUX ET MARQUES D'HOSPITALITÉ

Bien que GECI ESPAÑOLA, S.A. reconnaisse que la courtoisie de donner et de recevoir des cadeaux et des marques d'hospitalité de valeur modeste dans le cadre des affaires est acceptable en principe lorsque la loi le permet. Les règles établies par GECI ESPAÑOLA, S.A. à cet égard sont les suivantes

- Le fait de donner ou de recevoir un cadeau ou une marque d'hospitalité en question doit être légal en vertu de la loi applicable ;
- En aucun cas, ils ne doivent être donnés ou reçus en vue de procurer à quiconque une forme quelconque d'avantage inadéquate ;
- Les cadeaux et les marques d'hospitalité doivent être correctement enregistrés dans les livres et les comptes de l'entreprise ;
- La réception de cadeaux et de marques d'hospitalité par les administrateurs, directeurs et employés de GECI ESPAÑOLA, SA sera également dûment enregistrée lorsque la valeur du cadeau dépasse 40 euros ;
- Toutes les inscriptions doivent être faites de manière diligente et vérifiable.

### 3.4.3. LES AGENTS, CONSULTANTS ET INTERMÉDIAIRES ÉTRANGERS.

Lorsque GECI ESPAÑOLA, S.A. contracte des agents, des consultants ou des intermédiaires dans d'autres pays, elle portera une attention particulière au profil technique et à l'intégrité avant de formaliser le contrat.

GECI ESPAÑOLA, S.A. informera l'agent, le consultant ou l'intermédiaire candidat de ces politiques d'intégrité.

Le contrat écrit entre GECI ESPAÑOLA, S.A. et l'agent, le consultant ou l'intermédiaire doit comporter une clause par laquelle ce dernier s'engage à respecter à tout moment notre Code Éthique et de Conduite.

### 3.4.4. PROGRAMMES D'INTÉGRITÉ

GECI ESPAÑOLA, S.A. attache une grande importance à l'application correcte et adéquate de ses normes d'intégrité et s'engage à mettre en place des mécanismes pour aider tous les employés à respecter ces normes.

Par conséquent, nous avons inclus les sujets couverts par ce Code d'Éthique et de Conduite dans nos programmes de formation et de sensibilisation, afin de sensibiliser tout le personnel de GECI ESPAÑOLA, S.A.

### **3.5. POLITIQUES D'ÉGALITÉ DES SEXES**

#### **3.5.1. SÉLECTION, RECRUTEMENT ET PROMOTION ÉQUITABLES**

GECI ESPAÑOLA, S.A. évalue de manière ouverte et impartiale les compétences des femmes et des hommes, en favorisant la participation équitable des personnes qui aspirent à occuper des postes à différents niveaux, y compris dans le management et la gestion.

#### **3.5.2. FORMATION DES FEMMES ET DES HOMMES**

GECI ESPAÑOLA, S.A. encourage la participation égale des femmes et des hommes aux programmes de formation qui développent leur potentiel et favorisent leur épanouissement professionnel et personnel.

#### **3.5.3. LE SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA MATERNITÉ ET DE LA PATERNITÉ**

GECI ESPAÑOLA, S.A. soutient la création d'une structure de travail qui propose et concilie les responsabilités professionnelles avec celles dérivées de la maternité et de la paternité.

#### **3.5.4. LA MATERNITÉ**

GECI ESPAÑOLA, S.A. ne considère pas la maternité comme un obstacle à la promotion de l'emploi des femmes, et ne conditionne pas l'emploi ou la permanence d'une femme à la présentation d'un certificat de non grossesse ou d'un engagement de ne pas tomber enceinte.

#### **3.5.5. ATTRIBUTION DES TÂCHES ET LES STÉRÉOTYPES DE GENRE**

GECI ESPAÑOLA, S.A. défend et soutient le fait que les tâches peuvent être réalisées aussi bien par des hommes que par des femmes. Elle n'attribue pas les tâches en fonction des stéréotypes sexuels, mais en fonction des compétences, des capacités et des aspirations des personnes. Cette entité cherche à promouvoir le développement d'un environnement de travail sain en faveur de la productivité et de l'égalité des sexes.

#### **3.5.6. ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION**

GECI ESPAÑOLA, S.A. veille à ce que les fonctions et responsabilités équivalentes correspondent à la même rémunération pour les femmes et les hommes.

#### **3.5.7. INTERDICTION D'UN LANGAGE DISCRIMINATOIRE**

GECI ESPAÑOLA, S.A. n'autorise pas l'utilisation d'un langage discriminatoire qui implique un traitement inégal ou offensif pour les femmes et les hommes dans leur diversité.

### **3.6. POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET L'ABUS DE POUVOIR**

GECI ESPAÑOLA, S.A. respecte la dignité et l'intimité des femmes et des hommes, qui ont les mêmes droits de n'être en aucun cas soumis à aucun type de violence, qu'elle soit verbale, physique, psychologique ou sexuelle.

### **3.7. POLITIQUE ANTI-DISCRIMINATION**

GECI ESPAÑOLA, S.A. exige de son personnel de toujours se comporter de manière respectueuse et courtoise dans ses rapports avec les autres personnes, en tenant compte de leurs idées et de leur contribution à la promotion d'une relation saine, en favorisant un traitement approprié et cordial, indépendamment du sexe, de l'âge, de l'origine sociale ou ethnique, de la croyance, de la nationalité, de la préférence sexuelle, de l'affiliation politique ou de la hiérarchie.

### **3.8. POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

GECI ESPAÑOLA, S.A. et ses sous-traitants mettront à la disposition de leurs employés un espace de travail sûr et sain, en garantissant des conditions correctes d'éclairage, de ventilation, d'hygiène, de protection contre les incendies, de mesures de sécurité et d'accès à l'eau potable.

Les travailleurs doivent avoir des salles de bain propres et de l'eau potable. Lorsque les conditions l'exigent, des installations de conservation des aliments doivent être prévues.

Les chambres, si elles sont fournies, doivent être propres et sûres.

GECI ESPAÑOLA, S.A. et ses sous-traitants prendront les mesures nécessaires pour prévenir les accidents et les risques de la santé des travailleurs, en minimisant, dans la mesure du possible, les risques inhérents au travail. Ces mesures comprennent la fourniture d'équipements de protection individuelle lorsque les mesures collectives sont insuffisantes pour assurer la sécurité des travailleurs.

GECI ESPAÑOLA, S.A. et ses sous-traitants devront assurer à leurs travailleurs une formation régulière en matière de santé et de sécurité au travail. Les cours de formation dispensés doivent être consignés dans des registres appropriés. La direction doit également nommer une personne responsable de la sécurité et de la santé ayant une autorité et une capacité de décision suffisantes.

### **3.9. ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL**

ESPAÑOLA, S.A. et ses sous-traitants maintiendront un engagement constant envers la protection de l'environnement et respecteront les normes et exigences établies par la législation locale et internationale.

De même, les sous-traitants doivent s'engager à respecter les normes environnementales établies par GECI ESPAÑOLA, S.A., y compris, le cas échéant, les mesures de réduction et de compensation de l'impact produit, qui sont nécessaires pour appliquer ces normes.

### **3.10. POLITIQUE DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ APPLIQUÉE AUX PRODUITS ET AUX SERVICES**

GECI ESPAÑOLA, S.A. opère dans des secteurs où tout incident sur les produits ou services mis en circulation, même minime, peut avoir de graves conséquences sur l'intégrité des personnes et des infrastructures. C'est pourquoi cette entité, son personnel et ses sous-traitants maintiendront un engagement continu de qualité et de sécurité dans les opérations effectuées lors de la fabrication, du montage, des réparations et de la prestation de services.

Dans la mesure du possible, le bon fonctionnement de l'équipement doit être vérifié avant sa mise en service, ou validé d'une autre manière dans un environnement d'essai sûr (ou un environnement contrôlé réel).

GECI ESPAÑOLA, S.A. a établi des procédures pour éviter les FOD (Foreign Object Damage) dans les zones de production et les équipements libérés. De même, des procédures ont été établies pour éviter les produits contrefaits ou ceux dont on doute qu'ils aient été approuvés par les clients auxquels ils sont destinés.

### **3.11. POLITIQUE EN MATIÈRE D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES**

GECI ESPAÑOLA, S.A., ses employés et sous-traitants sont tenus de préserver l'intégrité et la confidentialité de l'information qu'ils reçoivent dans le cadre de leurs relations commerciales.

L'obligation de confidentialité subsistera après la fin de la relation avec GECI ESPAÑOLA, S.A. et comprendra l'obligation de restituer tout matériel relatif à l'entreprise que les employés ou sous-traitants pourraient avoir en leur possession.

En complément de ces dispositions, un accord de confidentialité sera signé entre les parties qui divulguent et reçoivent l'information.

#### 4. COMMUNICATIONS, DEMANDES, PLAINTES ET DÉNONCIATIONS

Il existe une voie de communication expresse avec le responsable des RH pour communiquer, signaler ou dénoncer tout événement lié aux questions abordées dans le présent code de conduite éthique.

Il convient de souligner que dans le cas où une personne puisse être préoccupée par un des points mentionnés et en fait état, qu'aucun préjudice ou désavantage ne sera subit et, de fait, ces communications et ceux qui les font peuvent être protégés par la loi.

L'adresse électronique des RH à laquelle toute communication, demande, plainte ou grief peut être adressé est [rrhh@geciweb.com](mailto:rrhh@geciweb.com).

#### 5. ENQUÊTES

GECI ESPAÑOLA S.A. enquêtera sur tout rapport réalisé en interne. Nous désignerons une personne ou une équipe de direction indépendante et appropriée (soit en tant que juriste, soit avec des conseils juridiques) pour enquêter sur l'action suspecte, qui fera rapport à la direction générale de l'unité d'affaires et, le cas échéant, à la direction du groupe. Tous les rapports seront traités confidentiellement dans la mesure du possible et l'auteur peut choisir de rester anonyme ou non.

Les mesures recommandées seront prises en tenant compte du résultat de l'enquête, y compris les mesures disciplinaires le cas échéant, les mesures visant à corriger tout comportement qui enfreint cette politique ou le Code de conduite de GECI ESPAÑOLA S.A., et l'examen quant à l'évaluation de le signaler aux autorités compétentes.

#### 6. PÉNALITÉS

GECI ESPAÑOLA, S.A. considère que tout manquement aux normes d'intégrité de l'entreprise est une question grave qui peut causer un préjudice substantiel à sa réputation et à ses intérêts commerciaux. Par conséquent, les infractions aux règles publiées par l'entreprise seront traitées comme une question disciplinaire qui, selon leur nature, peut être considérée comme grave et entraîner un avertissement ou le licenciement de la personne concernée.

## 7. CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ AUX TIERS

Les sous-traitants doivent autoriser GECI ESPAÑOLA, S.A. et/ou des tiers désignés à superviser le respect approprié de ce code. À cette fin, ils fournissent les moyens et l'accès aux installations et à la documentation nécessaires pour assurer cette vérification.

## 8. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Le présent Code Éthique et de Conduite bénéficie du soutien total du Conseil d'Administration de GECI ESPAÑOLA S.A. et de l'équipe de direction. La direction générale de GECI ESPAÑOLA S.A. et les entreprises exploitantes sont responsables de l'application de ce Code, de la réalisation des diligences sur nos tiers et du suivi et de l'évaluation des risques de nos contrôles.

De plus, la haute direction de chaque entreprise est responsable de :

- La mise en œuvre effective du présent Code ;
- La mise en œuvre effective de toute procédure spécifique aux divisions ;
- La communication interne et externe efficace de cette politique ;
- Fournir une formation à tous les employés et aux tiers concernés sur l'application de cette politique ;
- Réviser et mettre à jour la présente politique, le cas échéant.

## 9. CONSULTATIONS SUR LE CODE

Lorsque l'application de ce code n'est pas claire, il convient de demander conseil à votre supérieur hiérarchique direct ou à la direction de votre unité commerciale. En cas d'incertitudes, la direction de votre unité peut consulter Marcos Rodríguez à GECI ESPAÑOLA S.A. Contrôle de Qualité (Tél : +34 956 85 59 57, email : mrodriguez@geciweb.com).

Le Code d'Éthique et de Conduite est périodiquement mis à jour en fonction des nouvelles exigences réglementaires, des améliorations résultant des examens de conformité et des meilleures pratiques. Veuillez consulter le site web ([www.geciweb.com](http://www.geciweb.com)) pour la version actuelle.

Final del documento

